

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conscient de l'importance d'assurer la confidentialité des données, NOUVEAU MONDE AVOCATS prend des engagements forts vis-à-vis de la protection des données à caractère personnel.

La présente politique de protection des données à caractère personnel a pour objectif d'informer la personne physique concernée sur les engagements et mesures pris afin de veiller à la protection des données à caractère personnel.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du dispositif de protection des données personnelles :

- [le Règlement Général sur la protection des données n°2016/679 du Parlement et du Conseil du 27 avril 2016,](#)
- [la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018,](#)
- [le décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.](#)

La présente politique de confidentialité pourrait évoluer en fonction du contexte légal et réglementaire et de la doctrine de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Périmètre

La présente Politique de protection des données à caractère personnel s'applique à tous les prospects, clients et / ou partenaires et fournisseurs de NOUVEAU MONDE AVOCATS.

Responsable de traitement

Le responsable de traitement de données à caractère personnel est NOUVEAU MONDE AVOCATS.

*NOUVEAU MONDE AVOCATS
11 Quai Chateaubriand 35000 RENNES
RCS RENNES 527 621 023
N° intra-communautaire : FR09527621023
01 84 17 66 22 / 02 99 23 00 33
contact@nouveaumonde-avocats.com*

Les informations relatives à NOUVEAU MONDE AVOCATS sont disponibles dans ses [mentions légales](#).

Délégué à la protection des données

NOUVEAU MONDE AVOCATS a nommé un Délégué à la Protection des Données (DPO).

Laëtitia LE METAYER, avocate
11 quai Chateaubriand 35000 RENNES
01 84 17 66 22 / 02 99 23 00 33
dpo@nouveau monde-avocats.com

Ce dernier a pour mission de veiller au respect des dispositions de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel.

Il est obligatoirement consulté par NOUVEAU MONDE AVOCATS préalablement à la mise en œuvre d'un traitement de données. Il recense dans un registre la liste de l'ensemble des traitements de données à caractère personnel de NOUVEAU MONDE AVOCATS au fur et à mesure de leur mise en œuvre.

Le Délégué à la Protection des Données veille au respect des droits des personnes (droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité).

En cas de difficultés rencontrées lors de l'exercice de ces droits, les personnes concernées peuvent saisir le Délégué à la Protection des Données par email à l'adresse suivante dpo@nouveau monde-avocats.com.

Données collectées – finalités – base légale du traitement

Qu'est-ce qu'une donnée à caractère personnel ?

Les « *données à caractère personnel* » désignent toute information susceptible d'identifier directement (par ex., un nom, prénom) ou indirectement (par ex., par le biais de données pseudonymisées tel qu'un identifiant unique) une personne physique.

Les données à caractère personnel incluent des informations telles que des adresses postales / de messagerie, numéro de téléphone portable, noms d'utilisateur, des informations professionnelles et des données financières. Les données à caractère personnel sont également susceptibles d'inclure des identifiants numériques uniques comme l'adresse IP d'un ou l'adresse MAC d'un appareil mobile, ainsi que des cookies.

Quelles sont les modalités de collecte des données personnelles ?

NOUVEAU MONDE AVOCATS veille à ne collecter que des données strictement nécessaires à la finalité des traitements mis en œuvre.

Les données collectées par NOUVEAU MONDE AVOCATS le sont, selon les cas :

- directement auprès du prospect ou du client sur son site internet, lors de rencontres professionnelles (événements, salons, conférences), de RDV physique ou de communication téléphonique ou électronique (mail) ;
- par l'intermédiaire des formulaires de collecte remplis par la personne concernée sur :
 - o le site internet de NOUVEAU MONDE AVOCATS (<http://www.nouveaumonde-avocats.com/devis-en-ligne/>);
 - o les questionnaires de satisfaction ;
 - o des documents commerciaux ;
- le cas échéant, par l'intermédiaire de sites institutionnels tels que <https://www.infogreffe.fr/> ;
- lors de la conclusion ou la signature de conventions d'honoraires.

NOUVEAU MONDE AVOCATS indique à la personne concernée sur le formulaire de collecte les données obligatoires pour assurer son service par l'apposition du signe suivant : « * ». A défaut de réponse de la part de la personne concernées sur les champs mentionnés comme obligatoires, cette dernière ne peut bénéficier des services fournis par NOUVEAU MONDE AVOCATS.

Sur quelle base juridique repose le traitement des données à caractère personnel ?

Selon la finalité pour laquelle les données sont utilisées, la base juridique sur laquelle repose le traitement des données peut être :

- le consentement ;
- l'intérêt légitime de NOUVEAU MONDE AVOCATS qui peut consister en :
 - o l'amélioration de ses services, à savoir comprendre les besoins de ses clients et adaptés les services à ces besoins,
 - o la prévention de la fraude,
 - o la sécurisation des outils (assurer la protection et la sécurité des données, veiller à ce qu'ils fonctionnent correctement et soient améliorés en permanence),
- l'exécution d'une convention d'honoraires (contrat), et plus précisément :
 - o l'assistance et la représentation du client lors d'une procédure judiciaire / contentieuse,
 - o l'accompagnement dans un dossier de conseil (rédaction de contrats, négociations, consultation juridique, audit, dépôt et surveillance de titres, etc.),
 - o la fourniture de formations juridiques,
- le respect d'une obligation légale dès lors que la législation en vigueur impose le traitement des données.

Finalité	Données collectées	Base légale du traitement
Demande de devis	Données d'identification : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sexe ; ➤ Nom et prénom ; ➤ Adresse postale ; ➤ Adresse de courrier électronique ; ➤ Numéro de téléphone, télécopie et/ou mobile. 	Exécution de mesures précontractuelles
Ouverture du dossier		Exécution de mesures précontractuelles
Rédaction et conclusion d'une convention d'honoraires	Données à caractère professionnel : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nom de l'entreprise ; ➤ N° SIREN ; ➤ Coordonnées de l'entreprise ; ➤ Fonction, poste occupé, statut au sein de l'entreprise ; ➤ Secteur d'activité. Informations d'ordre économique et financière : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Relevé d'identité postale ou bancaire ; ➤ Numéro de chèque ; ➤ Données relatives au règlement des factures : modalités de règlement, remises consenties, reçus, soldes et impayés. 	Exécution d'un contrat
Instruction et gestion du dossier (conseil / contentieux)		Exécution d'un contrat
Assistance devant les juridictions ou autorités administratives et exécution des décisions		Exécution d'un contrat
Activité de conseil (rédaction de contrats, consultation juridique, audit, dépôt de titres de propriété intellectuelle, etc.)		Exécution d'un contrat
Activité de formation		Exécution d'un contrat
Gestion de la comptabilité / facturation client		Exécution d'un contrat
Gestion des contentieux / des impayés		Infraction, condamnation, mesures de sureté dans le strict cadre des besoins de la défense : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nature de l'infraction ; ➤ Nature de la condamnation ; ➤ Montant ou durée de la peine.
Elaboration de statistiques commerciales	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nom et prénom ; ➤ Numéro de téléphone ; ➤ Adresse mail ; ➤ Adresse postale ; ➤ Information sur le produit ou service fourni. 	Intérêt légitime
Gestion des avis / enquêtes		Intérêt légitime
Inscription à des newsletters / communication commerciale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nom et prénom ; ➤ Adresse mail. 	Consentement
Gestion d'une liste d'opposition		Obligation légale
Navigation en ligne Cookies / mesures d'audience	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adresse IP ; ➤ Cookies, traceurs. 	Intérêt légitime (pour les cookies permettant le bon fonctionnement du site et assurer pour la sécurité du site)

		Consentement pour les autres
Gestion des demandes de droits des personnes physiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nom et prénom ; ➤ Adresse postale ; ➤ Adresse mail ; ➤ Copie de la pièce d'identité le cas échéant. 	Obligation légale

Destinataires des données personnelles

Destinataires internes à NOUVEAU MONDE AVOCATS

Les données à caractère personnel font l'objet d'une communication au sein du cabinet NOUVEAU MONDE AVOCATS afin de se conformer à ses obligations légales, d'empêcher la fraude et / ou de sécuriser ses services, améliorer ses services ou après avoir obtenu le consentement de la personne concernée.

En interne, les destinataires des données sont les avocats et juristes, les personnes chargées du service marketing, des services administratifs, des services informatiques et techniques ainsi que leurs responsables hiérarchiques.

Destinataires externes à NOUVEAU MONDE AVOCATS

NOUVEAU MONDE AVOCATS ne communique pas ni ne vend les données personnelles de ses clients, y compris à des fins de prospection commerciale.

En revanche, les données personnelles peuvent faire l'objet d'un traitement au nom et pour le compte de NOUVEAU MONDE AVOCATS par des prestataires de services de confiance.

Dans cette hypothèse, NOUVEAU MONDE AVOCATS s'assure que tous les prestataires avec lesquels le cabinet travaille préservent la confidentialité et la sécurité des données.

NOUVEAU MONDE AVOCATS peut, par exemple, demander de fournir des services qui nécessitent le traitement des données à caractère personnel de ses clients à :

- des prestataires qui assistent NOUVEAU MONDE AVOCATS dans la gestion de la relation client (CRM) et le web analytics (analyse de l'audience) ;
- des agences marketing et / ou web qui réalise le site internet de NOUVEAU MONDE AVOCATS, des campagnes publicitaires, marketing et commerciales ;
- des prestataires qui réalisent des services de recherches d'antériorités et de surveillance de titres de propriété (marque, dessins et modèle, brevet par ex.) ;
- des tiers qui assistent et aident NOUVEAU MONDE AVOCATS à fournir des services informatiques (fournisseurs de plateformes, des services d'hébergement, des

services de maintenance et de support technique pour les bases de données ainsi que pour les logiciels et applications qui peuvent contenir des données concernant les clients ou prospects de NOUVEAU MONDE AVOCATS (ces services peuvent parfois nécessiter l'accès aux données afin d'accomplir les tâches demandées) ;

- des prestataires de services de paiement aux fins de vérifier vos informations lorsque cela est requis pour conclure un contrat avec vous (en cas de règlement en ligne);
- des prestataires qui assurent une fonction de conseil auprès de NOUVEAU MONDE AVOCATS (auditeur, expert-comptable, etc.).

Dans certains cas, NOUVEAU MONDE AVOCATS est susceptible de communiquer les données personnelles à certaines institutions professionnelles tels que :

- le bâtonnier du barreau de Rennes,
- la Caisse des Règlements pécuniaires des Avocats (CARPA),
- les juridictions et magistrats,
- les auxiliaires de justice (huissiers de justice, notaires et avocats),
- les experts judiciaires,
- la Cnil,
- les bureaux d'enregistrement de noms de domaine,
- l'INPI,
- les centres de médiation.

Durée de conservation des données

NOUVEAU MONDE AVOCATS ne conserve les données à caractère personnel que pendant le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées et dans le respect de la réglementation en vigueur.

La personne physique est également informée que NOUVEAU MONDE AVOCATS conservera les données transmises selon les critères et recommandations de la CNIL disponibles dans sa norme de référence : [norme simplifiée n°48](#).

Finalité du traitement	Durée de conservation	Fondement juridique
Gestion des fichiers clients et prospects	Principe général : Les données à caractère personnel relatives aux clients ne peuvent être conservées au-delà de la durée de conservation strictement nécessaire à la gestion de la relation	Norme simplifiée n°48

	commerciale à l'exception de celles nécessaires à l'établissement de la preuve d'un droit ou d'un contrat qui peuvent être archivés conformément aux dispositions du Code de commerce relatives à la durée de conservation des livres et documents créés à l'occasion d'activités commerciales et du Code de la consommation relatives à la conservation des contrats conclus par voie électronique	
Les contrats conclus entre commerçants ou entre commerçants et non-commerçants	5 ans	Article L110-4 du Code de commerce Norme simplifiée n°48
La gestion de la facturation	10 ans	Article L123-22 alinéa 2 du Code de commerce Norme simplifiée n°48
La comptabilité et en particulier la gestion des comptes clients	10 ans	Article L123-22 alinéa 2 du Code de commerce Norme simplifiée n°48
Gestion d'un fichier client	Les données des clients sont conservées pendant le temps de la relation commerciale. Elles peuvent être conservées à des fins de prospection commerciale au maximum pendant 3 ans à compter de la fin de cette relation commerciale	Norme simplifiée n°48
Constitution et gestion d'un fichier de prospects	3 ans à compter de leur collecte par le responsable de	Norme simplifiée n°48

	traitement ou du dernier contact émanant du prospect	
Statistiques de mesures d'audience	Les informations stockées dans le terminal des utilisateurs (exemple : cookies) ou tout autre élément utilisé pour identifier les utilisateurs et permettant de traçabilité des utilisateurs ne doivent pas être conservés au-delà de 13 mois	Norme simplifiée n°48
Gestion d'une lettre d'information	Jusqu'à désabonnement de la personne concernée	Article 6-5° de la loi n°78-17 modifiée
L'envoi de sollicitations (emailings, appels téléphoniques, télécopies, SMS, etc.)	3 ans à compter de leur collecte par le responsable de traitement ou du dernier contact émanant du prospect	Norme simplifiée n°48
Gestion d'une liste d'opposition	3 ans à compter de l'inscription dans la liste	Norme simplifiée n°48

Sécurité physique et logique des données à caractère personnel

NOUVEAU MONDE AVOCATS détermine et met en œuvre les moyens nécessaires à la protection des systèmes de traitement de données à caractère personnel pour éviter toute intrusion malveillante et prévenir toute perte, altération ou divulgation de données à des personnes non autorisées.

Ainsi, NOUVEAU MONDE AVOCATS a établi et met régulièrement à jour ses registres de traitement de données à caractère personnel qui répertorient les mesures de sécurité techniques et opérationnelles prises.

NOUVEAU MONDE AVOCATS détermine et met en œuvre des mesures permettant de garantir la confidentialité des données notamment par des actions de sensibilisation des

collaborateurs et des recommandations de bonnes pratiques quant à l'utilisation de leurs postes de travail informatique.

NOUVEAU MONDE AVOCATS exige de ses prestataires de services informatiques qu'ils présentent des garanties suffisantes pour assurer la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel.

Elle s'assure que les prestataires de services informatiques prennent toute disposition pour empêcher la divulgation ou l'altération des données, n'assurent pas d'opération de télémaintenance sans son contrôle et restituent les données en fin de contrat.

Transfert de données – lieu de stockage des données

NOUVEAU MONDE AVOCATS n'effectue pas de transfert de données en dehors de l'Union Européenne.

Les données à caractère personnel des clients ou prospects sont stockées sur des serveurs situés en France.

Droits de la personne concernée

Droit d'accès, rectification, limitation et effacement

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et 2016 et au Règlement Général sur la Protection des Données, toute personne physique bénéficie d'un droit :

- d'accès aux données (limité à deux demandes d'accès par an et sous réserve de justifier de son identité),
- de rectification des données,
- à l'effacement des informations qui la concernent dans les conditions fixées à [l'article 17 du Règlement Général sur la Protection des Données](#),
- à la limitation du traitement,
- de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont elle entend que soient exercés, après son décès, ces droits.

Droit d'opposition

La personne physique a également le droit de s'opposer à tout moment au traitement de ses données à caractère personnel, à ce que ces données soient utilisées à des fins de prospection commerciale ou de profilage.

Droit à la portabilité des données

Lorsque le traitement est fondé sur un contrat ou le consentement, la personne fichée dispose en outre d'un droit à la portabilité de ses données. Conformément à l'article 20 du GDPR, la personne concernée dispose du droit de recevoir les données à caractère

personnel la concernant qu'elle a fournie à NOUVEAU MONDE AVOCATS, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et a le droit de transmettre ces données à un autre responsable du traitement sans que NOUVEAU MONDE AVOCATS auquel les données à caractère personnel ont été communiquées y fasse obstacle.

Droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL

Enfin, la personne concernée peut le cas échéant, introduire une réclamation auprès des services de la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>). Pour ce faire, elle peut s'adresser à la Cnil par courrier ou par téléphone (informations disponibles ici : <https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>).

Elle peut exercer ces droits en justifiant de son identité et en s'adressant à NOUVEAU MONDE AVOCATS à l'adresse dpo@nouveaumonde-avocats.com ou par courrier postal à l'adresse suivante : 11 quai Chateaubriand 35000 RENNES.